

9^{ème} CONFERENCE PANAFRICAINNE SUR LES FLUX FINANCIERS ILLICITES SUR LE THEME :

« Combattre les FFI pour combler le fossé grandissant des inégalités en Afrique »

1^{ère} Conférence-Pays : Yaoundé (Présentiel et en virtuel)

RAPPORT DE LA CONFERENCE-PAYS

25 et 26 octobre 2021



Rédigé par Éric ETOGA & Sandrine SIEWE SIEWE

Table des matières

LISTES DES ABREVIATIONS	3
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	4
II. OBJECTIFS DE LA CONFERENCE	4
III. RESULTATS ATTENDUS.....	5
IV. DEROULEMENT DE L'ATELIER.....	5
SESSION INTRODUCTIVE.....	5
<i>a. Mot de bienvenue et ouverture des travaux</i>	<i>5</i>
<i>b. Présentation et attentes des participants</i>	<i>6</i>
PANEL 1. LE PLAN DE MODERNISATION DES FINANCES PUBLIQUES DANS LE CONTEXTE DE LA PANDEMIE COVID-19 : LES AVANCEES, LES CONTRAINTES ET PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE 2021-2024	6
<i>a. Interventions des panélistes.....</i>	<i>7</i>
<i>b. Échanges autour des interventions du panel 1.....</i>	<i>7</i>
PANEL 2. LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALES INTERNATIONALES DANS LE PROGRAMME DE REFORME DES FINANCES PUBLIQUES : UN LEVIER DE LA RELANCE ECONOMIQUE DANS LE CONTEXTE DE LA PANDEMIE COVID-19.....	8
<i>a. Interventions des panélistes.....</i>	<i>8</i>
<i>b. Échanges autour des interventions du panel 2.....</i>	<i>9</i>
PANEL 3. LA LUTTE CONTRE LES FFI DANS LES ECHANGES COMMERCIAUX POUR UNE VALORISATION OPTIMALE DU SECTEUR PRODUCTIF CAMEROUNAIS	10
PANEL 5. MODERNISATION DES FINANCES PUBLIQUES : EXPERIENCES ET OPPORTUNITES DE PARTENARIAT ET COLLABORATIONS MULTIPARTITES.....	10
<i>a. Interventions des panélistes.....</i>	<i>10</i>
<i>b. Échanges autour des interventions des panels 3 et 5.....</i>	<i>11</i>
PANEL 4. LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNES DANS LA TRANSPARENCE ET LA REDEVABILITE DANS LE SECTEUR EXTRACTIF 12	
<i>a. Interventions des panélistes.....</i>	<i>12</i>
<i>b. Échanges autour des interventions du panel 4.....</i>	<i>13</i>
PANEL 6. EXPERIENCE DE MOBILISATION DES PARLEMENTAIRES AFRICAINS DANS LA LUTTE CONTRE LES FFI ET FISCALITE	14
<i>a. Interventions des panélistes.....</i>	<i>14</i>
<i>b. Échanges autour des interventions du panel 6.....</i>	<i>15</i>
PANEL 7. ENGAGEMENT DU CAMEROUN DANS LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME 16	
<i>a. Interventions des panélistes.....</i>	<i>16</i>
PANEL 8. LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX DE PROMOTION DE LA TRANSPARENCE ET DE L'INTEGRITE FINANCIERE ET LEUR PERTINENCE DANS LE CONTEXTE REGIONAL ET NATIONAL	17
PANEL 9. METHODOLOGIE ET OUTILS D'IDENTIFICATION ET DE MESURE DES RISQUES DE VULNERABILITE DES FFI DANS LES PAYS AFRICAINS ET AU CAMEROUN.....	17
<i>b. Échanges autour des interventions du panel</i>	<i>18</i>
PANEL 10. LES RECOMMANDATIONS DES PARTICIPANTS AU TERME DE LA CONFERENCE	19

Listes des Abréviations

- ADIN** : Africa Development Interchange Network
- ANIF** : Agence Nationale d'Investigation Financière
- CDC** : Chambre Des Comptes
- CEMAC** : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
- CONSUPE** : Contrôle Supérieur de l'État
- COVID-19** : Maladie à Coronavirus 2019
- CRADDEC** : Centre Régional Africain pour le Développement Endogène et Communautaire
- CTD** : Collectivités Territoriales Décentralisées
- DGD** : Direction Générale des Douanes
- DGI** : Direction Générale des Impôts
- DMJ** : Dynamique Mondiale des Jeunes
- DSCE** : Document de Stratégies pour la Croissance et l'Emploi
- FFI** : Flux Financiers Illicites
- GABAC** : Groupe d'Action contre le blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
- GAFI** : Groupe d'Action Financière
- GMP** : Groupe Multipartite
- ITIE** : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
- MINFI** : Ministère en charge des Finances
- MINJUSTICE** : Ministère en charge de la Justice
- MINMIDT** : Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
- OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Économiques
- OSC** : Organisation de la Société Civile
- PLANOSCAM** : Plate-forme Nationale des Organisations de la Société Civile du Cameroun
- PWYP** : Publish What You Pay
- SND30** : Stratégie Nationale de Développement-Cameroun 2030
- TI-C** : Transparency International-Cameroon
- TdR** : Termes de Référence

I. Contexte et justification

La Conférence panafricaine (PAC) est l'une des activités phares de Tax Justice Network-Africa (TJNA), dans sa vision des systèmes fiscaux équitables qui favorisent l'accroissement des recettes budgétaires pour le financement des économies africaines. Au cours des huit dernières années, TJNA a animé la Conférence panafricaine (PAC) sur les flux financiers illicites et la fiscalité. En 2017, la conférence portait sur les définitions, les données et la méthodologie des flux financiers illicites. L'événement de 2018 s'est penché sur la corruption en tant que catalyseur des FFI et en 2019, l'événement a examiné l'imposition des biens incorporels, des start-up technologiques et de l'économie numérique. La dernière édition, en 2020, a abordé le thème de l'optimisation de la mobilisation des ressources nationales du secteur extractif pour la transformation de l'Afrique, notamment dans le contexte des efforts de redressement post Covid-19.

Cette année, après une longue réflexion sur les implications de la Covid-19 sur le continent, la Conférence panafricaine 2021 a été co-organisée par TJNA et le Forum africain de l'administration fiscale sur le thème "**Combattre les FFI pour combler le fossé grandissant des inégalités en Afrique**". Et dans l'esprit et la tradition de la Conférence, les deux institutions partenaires ont collaboré avec d'autres organisations pour assurer le succès de la 9ème édition de cette Conférence.

C'est ainsi qu'au regard des contraintes multiformes dressées par la pandémie sanitaire, la conférence panafricaine, s'est déroulée du 25 au 29 octobre 2021, a été décentralisée sur les deux premiers jours (25 et 26), en conférences panafricaines-pays (**Afrique du Sud, Cameroun, Kenya, Ouganda, Nigeria et RDC**), en prélude à la Conférence panafricaine de convergence à Nairobi. Autant que possible, les différentes sessions étaient en format hybrides (présentielle et virtuelle). La conférence panafricaine-pays a présenté les points de vue de haut niveau des principaux responsables gouvernementaux et parlementaires, des leaders de la société civile, des leaders du secteur privé, des acteurs politiques et des chercheurs privés, en mettant l'accent sur la lutte contre la fraude fiscale internationale.

La conférence panafricaine-pays est une contribution du Cameroun au débat panafricain sur la lutte contre les FFI et la fiscalité, porté par TJNA au niveau régional. Sur le plan opérationnel, elle s'inscrit dans l'agenda de réalisation de l'action portée par le Consortium ADIN, Afroleadership, CRADEC, DMJ et TI-C, mais financée par Tax Justice Network-Africa (TJNA).

Cadre d'échanges, de partages interactifs entre les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la modernisation des finances publiques globales et sectorielles, la conférence panafricaine-pays s'est tenue le 25 et 26 octobre 2021 à l'Hôtel Merina, Yaoundé.

II. Objectifs de la conférence

La conférence panafricaine-pays avait pour objectif général d'accompagner le gouvernement camerounais dans son engagement pour un système fiscal efficace au plan budgétaire et juste pour les contribuables, caractérisé par une assiette élargie, des taux d'imposition équitables pour l'économie et la lutte contre les FFI afin de faire face aux inégalités croissantes Post-Covid-19.

Plus spécifiquement, il s'agissait de :

1. Suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des réformes telles que le Plan de Réformes des Finances Publiques et le Rapport du Panel de Haut niveau sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales ;
2. Identifier les actions de transformation et les solutions pour les acteurs tels que les parlementaires, les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs d'influence qui sont essentiels dans la modernisation des finances publiques et la lutte contre les Flux Financiers illicites (FFI) ;
3. Créer des opportunités de partenariats et de collaborations croissantes pour une stratégie nationale de lutte contre les FFI au Cameroun ;
4. Montrer l'émergence de politiques et d'outils innovants qui sont efficaces dans la lutte contre les FFI.

III. Résultats attendus

Les résultats attendus étaient les suivants :

- L'état d'avancement de la mise en œuvre des réformes des Finances Publiques est dressé et présenté ;
- Des actions de transformation et des solutions en direction des acteurs politiques et influents sont identifiées ;
- Une cartographie d'opportunités et de collaboration est créée ;
- Des initiatives, bonnes pratiques et outils innovants de lutte contre l'évasion et la fraude fiscales sont présentés.

IV. Déroulement de l'atelier

Conformément au TdR, durant deux jours, la conférence a été meublée par une session introductive et des sessions de discussions autour de la problématique des FFI au Cameroun comme il est présenté dans la suite.

Session introductive

a. Mot de bienvenue et ouverture des travaux



La session d'ouverture a été ponctuée par quatre articulations notamment :

- L'exécution de l'hymne National entonné par M. **TSOUNKEU Martin**, Représentant Général d'ADIN ;
- Les mots de bienvenue et présentation de la conférence par M. **Mballa Mballa Jean**, Directeur Exécutif du CRADEC, Chef de file Consortium des OSC sur la Gouvernance budgétaire ;
- Les allocutions de Monsieur **DJIOKO André** Représentant Chambre des Comptes de la Cour Suprême qui a insisté sur l'engagement de la Chambre des comptes à contribuer à la lutte contre les FFI ;
- Le discours d'ouverture de la conférence par l'Honorable **SIMO Joséphine**, représentant du parlement.



La session introductive a encore permis de présenter le contexte et les objectifs de la conférence dont les résolutions permettront de contribuer à la réduction des inégalités surtout en contexte de COVID-19.

b. Présentation et attentes des participants

La session introductive a également permis aux participants de partager leurs attentes. Il s'agissait ainsi de :

- Avoir les outils pour lutter contre les FFI dans le secteur minier ;
- Avoir les contributions de tous pour promouvoir la lutte contre les FFI ;
- Être édifiés sur les FFI ;
- Apprendre les stratégies de lutte contre les FFI ;
- Connaître les origines des FFI en Afrique ;
- Connaître les acteurs de la lutte contre les FFI ;
- Être capable faire comprendre à chaque citoyen qu'il doit payer les impôts.

Panel 1. Le Plan de modernisation des Finances Publiques dans le contexte de la pandémie COVID-19 : Les avancées, les contraintes et perspectives de programmation économique et budgétaire 2021-2024



a. Interventions des panélistes

Le premier panel d'échanges a connu la modération de Martin T. (ADIN), et les interventions des panélistes Prof Kobou Georges, M. Djoko André (CDC) et l'Honorable Joséphine SIMO.

De leurs interventions, l'on retient en substance que les Finances Publiques ont entamé une réforme qui se manifeste au plan légal et institutionnel. Sur un plan légal, le gouvernement a internalisé les directives CEMAC aboutissant ainsi à la promulgation le 11 juillet 2018, de deux lois : l'une relative au régime financier de l'Etat et l'autre à la transparence et la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun. Ces lois ont élargi les compétences de la CDC, en lui octroyant notamment la prérogative des contrôles de gestion et de comptabilité. Ce contrôle n'allait pas jusqu'à la sanction mais désormais, les sanctions vont commencer à être mis en œuvre. A titre d'exemple, la CDC a effectué un contrôle de gestion des fonds COVID-19 et a relevé plusieurs anomalies. Dans ce cadre, elle a dégagé 30 recommandations et relevé 15 fautes de gestion et transmis 11 rapports au Minjustice sur des faits passibles devant les juridictions pénales.

Concernant le contrôle de la comptabilité publique, elle s'intéresse désormais aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Et, ayant invité les maires à plus de rigueur à la suite de plusieurs contrôles effectués, les exécutifs communaux s'exposent aujourd'hui à ces contrôles et aux sanctions y relatives.

Sur un plan institutionnel, l'on relève que le budget fait face à des contraintes de recettes et de dépenses. Les contraintes en matière de recettes fiscales s'expriment en un défi de mobilisation de ces revenus. Bien qu'elles soient importantes pour le pays mais sont encore faibles en raison de la faible capacité de nos institutions à mobiliser ou à collecter. Pour ce qui est des dépenses, c'est le budget programme qui est censé être mis en œuvre mais il souffre à ce jour d'une totale effectivité. Pour faire face à ces contraintes de mobilisation, l'une des réformes portent donc sur la digitalisation du système qui permet entre autres de collecter les revenus grâce à une plateforme numérique du MINFI.

En outre, pour la période COVID, en vue de soutenir le secteur privé, des exonérations ont été accordées aux entreprises y compris à celles qui sont le secteur agricole et l'État a contracté des prêts dont la gestion et l'audit réalisés souffre de l'absence d'un contrôle par les parlementaires en raison de leur non accès à ces rapports d'audit.

b. Échanges autour des interventions du panel 1

Au terme des interventions des panélistes, des échanges sous forme de questions-réponses en vue de dégager des recommandations ont eu lieu. Ces séries de questions-réponses ont donc permis d'interroger :

- La pertinence et l'efficacité des exonérations accordées aux entreprises pour l'économie nationale ;
- Les failles ou limites du système déclaratif qui favorise les Flux Financiers Illicites ;
- L'action des parlementaires et la Chambre des Comptes pour que les textes d'application de la loi de juillet 2018 et le code minier de 2016 soient pris ;

- L'accès des parlementaires et de la CDC aux conventions minières et pétrolières en vue d'exercer leur prérogative de contrôle octroyée par la loi de juillet 2018 ;
- Le contrôle de l'action du gouvernement par les parlementaires ;
- L'efficacité de la sanction des fautes de gestion qui va désormais être appliquée par la CDC ;
- La non publication des rapports d'audit de la CDC sur les fonds COVID, contrairement à la loi de juillet 2018 ;
- L'impact dans la vie du citoyen à la base ;
- La prise en compte des paiements numériques qui échappent encore au contrôle du gouvernement.

Quelques recommandations et leçons ont pu se dégager de ces échanges. Il s'agit notamment :

- Faire une évaluation de l'impact des mesures exonératoires accordées par les parlementaires en vue de s'assurer que cela profite effectivement à l'économie ;
- Mener des actions pour que les décrets d'application de (i) la loi sur la transparence dans la gestion des finances publiques et (ii) du code minier de 2016 soient rapidement pris ;
- Prendre des mesures qui permettront de faire face aux limites du système déclaratif ;
- Penser, pour la CDC, à éduquer d'abord les actions qui interviennent dans la gestion de fonds publics, dont les CTD avant de passer à la phase de sanction.

Panel 2. La lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales dans le programme de réforme des finances publiques : un levier de la relance économique dans le contexte de la pandémie COVID-19



a. Interventions des panélistes

Le second panel d'échanges a connu la modération de Martin TSOUNKEU. (ADIN), et développé par Madame **ABBYIA** de la DGI, Madame **AMUNGWA BODANG Epse NJENDE** de la DGD, du Sénateur **KINYANG N. Georges**, et Monsieur **Francis SIMEU**, de Transparency International-Cameroun.

Partant tout d'abord sur la définition des concepts d'évitement fiscale / d'évasion fiscale et de fraude fiscale, en mettant en exergue leur caractère qui est soit appuyé sur les failles de la loi pour l'évitement, soit illégal pour la fraude, ses impacts (sur l'inflation, la balance de paiement, le chômage et le sous-

emploi), le dispositif de lutte et l'impact de ladite lutte ont été présentés. Ce dispositif repose sur quatre piliers que sont :

- (i) le cadre juridique (DSCE, SND30, loi de finances, régime financier, code de transparence, disposition CEMAC, etc.) ;
- (ii) les missions de la DGD (en matière fiscale, économique, de surveillance, d'assistance aux autres administrations, de facilitation, et de contrôle des opérations financières du commerce extérieur et de change) ;
- (iii) le dispositif opérationnel avec le déploiement de l'administration des douanes à travers notamment le contrôle des devises aéroportuaires, les échanges d'information avec l'ANIF, le contrôle des exportations, le SYGEC, le NEXUS et le CAMCIS.
- (iv) La coopération nationale, régionale et internationale avec le GABAC, le GAFI et la participation à plusieurs opérations internationales de lutte contre ces fléaux.

Dans leurs interventions, les panélistes ont présenté quelques aspects du cadre juridique national sus relevé mis en place pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale. Il s'agit notamment :

- Dans la loi de finances 2020 : du renforcement du dispositif de lutte contre les transports illicites de bénéficiaires ; de la clarification du principe de pleine concurrence comme référence en matière de lutte contre les prix transferts abusifs (prix de transactions ou transfert des bénéficiaires entre sociétés d'un même groupe) ; l'arrimage de l'obligation documentaire en matière de contrôle de prix de transfert aux standards internationaux : le Cameroun a décidé de prolonger le délai de contrôle en matière de prix de transfert de 9 à 12 mois.
- L'adhésion du Cameroun à la convention de l'OCDE en 2017 qui permet d'améliorer les capacités nationales en matière de collecte d'informations fiscales, spécialement en ce qui concerne les filiales camerounaises des multinationales dont les sociétés mères sont majoritairement situées dans des juridictions fiscales parties à ladite convention
- La sanction en cas de non-respect du délai (au plus tard le 15 mars) de dépôt, par voie électronique, d'une déclaration annuelle sur le prix de transfert. La sanction après une mise en demeure de 15 jours est une amende de 5% du montant des transactions concernées par les documents. Ce montant ne peut être inférieur à 50 000 000 FCFA.

b. Échanges autour des interventions du panel 2

Au terme des interventions des panélistes, des échanges sous forme de questions-réponses en vue de dégager des recommandations ont eu lieu. Ces séries de questions-réponses ont donc permis d'interroger :

- Le rôle des OSC dans la lutte contre les FFI dont les fraudes et l'évasion fiscales ;
- Les mécanismes de contraintes des États à respecter leurs engagements ;
- La prévention budgétaire des catastrophes ;
- Mécanismes existants qui permettent de lutter contre les FFI ;
- Les mécanismes et actions de contrôle des dépenses de l'argent du contribuable ;
- L'influence du politique dans le rôle des parlementaires à contrôler l'action du gouvernement ;
- L'indépendance de la CDC.

Quelques recommandations et leçons ont pu se dégager de ces échanges. Il s'agit notamment :

- L'indépendance de la CDC, bien que partielle, repose sur trois éléments : Elle adopte son programme, elle prend ses décisions et elle travaille sur la base des textes ;
- La DGI n'a pas de mécanisme de prévention des catastrophes car fonctionne selon le budget qui est annuel et influencé par la conjoncture ;
- Les mécanismes de contraintes des États existent. Ils peuvent consister en la suspension des États de certaines initiatives ou institutions internationales (ITIE, Commonwealth) ;
- La lutte contre les FFI repose tant sur la volonté citoyenne que politique ;
- Prendre des actions à limiter la circulation des espèces car elle favorise les FFI ;
- Les parlementaires doivent garder à l'esprit qu'ils peuvent s'appuyer sur les personnes qu'elles représentent pour dénoncer et même ester en justice ;
- Renforcer le droit à l'information en obligeant certaines institutions au partage des informations ;
- Renforcer la coopération entre les institutions, notamment la police et les douanes ;
- Mettre en place ou renforcer et participer à une Task Force sur les FFI ;

- Renforcer le civisme autour de la thématique des FFI ;
- Rassurer le citoyen sur la sécurité bancaire de leurs revenus ;
- Former les magistrats de sorte à avoir des magistrats spécialisés sur les questions de fiscalité ;
- Permettre à la justice de s'autosaisir des cas de FFI.

Panel 3. La lutte contre les FFI dans les échanges commerciaux pour une valorisation optimale du secteur productif camerounais

Panel 5. Modernisation des Finances Publiques : Expériences et opportunités de partenariat et collaborations multipartites



a. Interventions des panélistes

En raison du retard accusé, les 3^{ème} et 5^{ème} panels d'échanges ont été mis ensemble. Ils ont été modérés par Jean Mballa Mballa (CRADEC), et les intervenants ou panélistes étaient : le Pr Georges Kobou (UY 2), Bernard Dongmo (PWYP), Livinus Essambe (AGNR) et Charlie Ngounou (Afroleadership).

Dans le cadre de la lutte contre les FFI dans les échanges commerciaux, dans leurs propos, les panélistes ont d'abord présenté les différentes acceptions des FFI (dans une perspective fiscale, et dans une perspective de développement) avant de les présenter dans les échanges commerciaux et les approches de quantification des pertes qu'ils causent. En effet, au Cameroun, ces FFI sont de plusieurs ordres :

- FFI liés à la fiscalité et au commerce comme (a) les Flux qui découlent des infractions en matière de tarifs douaniers, de droits et de recettes ; de la fraude fiscale ; (b) les activités non observées, cachées ou informelles, ou relevant de l'économie dite « souterraine » ou « grise » (les actes contraires aux dispositions fiscales ; infractions en matière d'importation/exportation) ; (c) les pratiques d'évasion fiscale comme la manipulation des prix de transfert, le déplacement de dettes, le report d'imposition, etc.

- (ii) FFI provenant de la corruption : (a) la corruption ; (b) le détournement de fonds ; (c) l'abus de fonction ; et (d) le trafic d'influence et l'enrichissement illicite.
- (iii) FFI relevant du vol et le financement de la criminalité et du terrorisme comme (a) le vol, l'extorsion, l'enrichissement illicite et l'enlèvement et (b) le transfert illicite et volontaire de fonds entre deux acteurs en vue de financer des activités criminelles ou terroristes.
- (iv) FFI provenant de marchés illégaux dans des cas du commerce national ou international de biens ou services illicites.

Quant à la quantification des pertes, elle repose en général sur (i) la méthode de l'écart entre les données miroir du commerce bilatéral ; (ii) la méthode résiduelle de la balance des paiements ; et (iii) la méthode du filtre des prix.

En termes de partage d'expériences dans le partenariat, elles ont porté sur la plateforme de dialogue tripartite qu'est le Comité ITIE Cameroun d'une part et sur l'Open budget d'autre part.

Le comité ITIE découle des engagements du gouvernement dans le cadre de l'ITIE. Selon la Norme ITIE, cette initiative mise en œuvre dans 54 pays doit être soutenue par une coalition formée par le gouvernement, les entreprises et la société civile appelée Groupe Multipartite (GMP) et qui supervise la mise en œuvre de l'ITIE. La société civile y joue un rôle important dans la conception et le contrôle du processus. Elle participe donc notamment au lancement du processus, à la définition du champ d'application de l'ITIE, à la conciliation et à la publication des données.

Le GMP est tripartite et bien structuré avec des règles relatives à l'indépendance de chaque collègue, à la liberté d'expression et d'action, à la représentativité au sein de chaque collègue et à la participation de tous au processus ITIE. Dans le cadre de cette plateforme, la mise en œuvre de l'ITIE a permis de rendre publique : les revenus du secteur extractif depuis 2005 ; l'utilisation de ces revenus ; les informations sur le contexte d'exploitation des ressources extractives. Mais la plateforme dans le cadre de son mandat vit quelques difficultés : dysfonctionnement du GMP ; financement insuffisant du Comité ; non-respect des exigences (la publication des contrats, la propriété effective ou réelle, du protocole de la société civile, etc.) ; violation de l'indépendance de chaque collègue ; faible divulgation des informations contenues dans les rapports, faiblesse du débat public sur les industries extractives.

Pour ce qui est de l'Open Budget, c'est un programme mondial de recherche et de plaidoyer visant à promouvoir l'accès du public aux informations budgétaires et l'adoption de systèmes budgétaires responsables. La société civile est membre de cette initiative aux côtés du gouvernement. Elle prend en main les aspects de la finance qui l'intéresse pour amplifier le travail de l'État. Elle a le devoir de prendre l'information et de la transformer à l'intention des citoyens. La société doit exploiter le code sur la transparence de juillet 2018 qui prône la transparence des contrats. Sans contrat, l'on ne peut savoir ce qui nous revient effectivement. D'où la nécessité de réclamer cela. Avec la transparence, il nous revient d'exploiter les informations rendues disponibles. Par ex. dans le rapport ITIE de 2018, on y voit les propriétaires réels et ce qui est observable est qu'il y a des personnes ayant des postes élevés dans le pays qui possèdent 04 titres et qui pourtant interviennent dans la négociation des contrats.

b. Échanges autour des interventions des panels 3 et 5

Des échanges sous forme de questions-réponses en vue de dégager des recommandations ont eu lieu. Ces séries de questions-réponses ont donc permis d'interroger :

- La reconnaissance légale des OSC au Cameroun ;
- La non saisine des juridictions par le MINMIDT pour les intérêts des communautés face aux exploitants miniers ;
- Les raisons des difficultés rencontrées par les OSC dans la lutte contre les FFI dans le secteur extractif ;
- Les conséquences des FFI sur l'emploi décent ;
- La publication par les OSC des informations sur les impacts des FFI ;
- Les mécanismes de prise en compte de la voix des populations dans l'élaboration du budget.

Quelques recommandations et leçons ont pu se dégager de ces échanges. Il s'agit notamment :

- Les difficultés des OSC découlent de la volonté de l'État à prendre en compte les propositions des populations, (ii) de l'opacité d'information et (iii) l qui empêchent les OSC de mener des investigations et poser des actions pertinentes ;

- La loi de 1990 sur la liberté d'association reconnaît l'existence des OSC au Cameroun ;
- PWYP a fait plusieurs études en matière de FFI dont celles sur la fraude environnementale dans le secteur minier et une autre dans le secteur des carrières ;
- En matière d'élaboration du budget, il faut reconnaître qu'il y a des avancées au Cameroun : les populations ont désormais le droit d'y participer. En effet, la loi de juillet 2018 le permet explicitement. Le problème qui se pose est celui de la capacité à le faire. Au niveau local, c'est plus ouvert de sorte que l'on peut intégrer les attentes des populations à travers le Plan Communal de Développement (PCD). De plus, il est exigé que les budgets-programmes intègrent les PCD. En outre, il existe une plateforme de dialogue avec les parlementaires. La société civile participe au Comité de pilotage de cette plateforme et œuvre à ce que les OSC puissent participer au débat sur le budget de manière directe ou indirecte ;
- Prendre des actions à limiter la circulation des montants d'argent en espèces car elle favorise les FFI ;
- Les parlementaires doivent garder à l'esprit qu'ils peuvent s'appuyer sur les personnes qu'elles représentent pour dénoncer et même ester en justice ;
- Renforcer le droit à l'information en obligeant certaines institutions au partage des informations ;
- Renforcer la coopération entre les institutions, notamment la police et les douanes ;
- Mettre en place ou renforcer et participer à une Task Force sur les FFI ;
- Renforcer le civisme autour de la thématique des FFI ;
- Rassurer le citoyen sur la sécurité bancaire de leurs revenus ;
- Former les magistrats de sorte à avoir des magistrats spécialisés sur les questions de fiscalité ;
- Permettre à la justice de s'autosaisir des cas de FFI.

Panel 4. La mobilisation des ressources internes dans la transparence et la redevabilité dans le secteur extractif



a. Interventions des panélistes

Le panel d'échanges a connu la modération de Jean Mballa Mballa (CRADEC), et les interventions des panélistes **AWONO Jean Claude** (MINMIDT) et Monsieur **KANGA ZE Roland** de CODEN.

L'intervention des panélistes permet de retenir que le secteur minier est l'une des pierres angulaires identifiée dans le DSCE pour asseoir la croissance jusqu'en 2020. Le MINMIDT est l'administration

clé de la logique gouvernementale pour développer la production nationale depuis l'extraction, en passant par la transformation industrielle jusqu'à l'exportation des produits bruts, semi-transformés et transformés. Le MINMIDT est organisé pour la circonstance selon le Décret N°2012/432 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique. Par le biais du Chef de Brigade et cinq (05) Contrôleurs, le MINMIDT met en œuvre des mesures stratégiques et opérationnelles en matière de capacités de contrôle/régulation au regard des exigences de transparence et de redevabilité dans les activités d'exploration, d'extraction et commercialisation des produits du secteur extractifs.

En outre, par la création de la SONAMINES, par décrets N°2020/749 et 2020/750, *Elle a pour mission de développer et promouvoir le secteur minier au Cameroun, à l'exception des hydrocarbures et des carrières, et de gérer les intérêts de l'État dans ce domaine.*

Pour ce qui est de la Gouvernance et de la transparence dans le secteur minier au Cameroun, elle est régie par la Loi N° 2016/017 du 14 décembre 2016 portant Code minier en ses articles 141 et suivants.

Quant à la prise en compte de la redevabilité dans un contexte de décentralisation accélérée, *la Loi N° 2016/017 du 14 décembre 2016 portant Code minier en ses articles 164 a apporté une innovation en instituant le concept de contenu local pour prendre en compte les intérêts des CTD et des riverains.* Ainsi, la mise en valeur des ressources minières et des carrières industrielles doit inclure le volet « Contenu local » qui précise les retombées des projets miniers et des carrières retenues notamment sur le développement économique, social, culturel, industriel et technologique du Cameroun.

Il a également été dit que l'exploration pétrolière a commencé en 1947 et les 1^{ères} découvertes commerciales sont faites en 1972, et les 1^{ers} barils sont exportés du Cameroun en novembre 1977. La SNH est créé en 1980. De manière générale l'activité pétrolière est exercée par les compagnies multinationales qui sont sous deux régimes aujourd'hui. Avant la promulgation du dernier code pétrolier, elles travaillaient sous les régimes de concession. Avec l'avènement du code pétrolier, on est passé du régime de concession au CONTRAT de partage de PRODUCTION. La production est partagée quel que soit le régime.

L'activité pétrolière génère énormément des ressources, ainsi à partir de l'attribution des permis pour avoir accès aux explorations, ensuite après la découverte les compagnies s'acquittent d'un montant forfaitaire pour l'exploitation. Elles payent les droits de douane à taux variable et sont soumis à l'impôt sur les sociétés. Donc les ressources budgétaires sont mobilisées sur les impôts, les droits de douanes et la cote part que l'Etat reçoit et vend.

Au niveau de la communication, par le passé, les recettes pétrolières n'étaient pas budgétisées, à présent elles le sont. Ainsi, au regard de la loi des finances, il y'a un montant bien précis qui est attendu des recettes pétrolières. Dans le cadre de l'ITIE cette transparence existe, sur tout ce qui a été dépensé et gagné est connu. L'information est publiée sur le site de l'ITIE et trimestriellement sur le site de la SNH.

b. Échanges autour des interventions du panel 4

Les échanges ont porté sur :

- Le rôle du MINMIDT dans la sécurisation des populations des agressions internes et externes ;
- Le rôle que joue également MINMIDT pour contraindre la restauration des sites ;
- La destination de l'argent du pétrole ;
- La manière dont on analyse le processus de valorisation de l'exploitation minière.

Panel 6. Expérience de mobilisation des parlementaires africains dans la lutte contre les FFI et Fiscalité

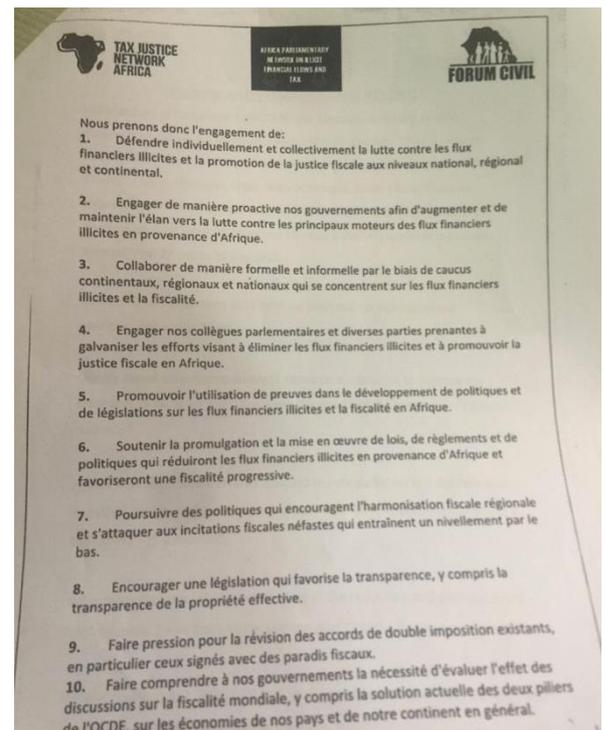


a. Interventions des panélistes

Le panel d'échanges a connu la modération de Samuel Biroki (PLANOSCAM), et les interventions des Sénateurs Jean Marie Pongmoni et Kinyang Georges, des honorables Simo Joséphine et Marie Louise Tchouaga.

L'intervention des panélistes a consisté en un partage de leurs expériences dans le cadre de la lutte contre les FFI, acquises lors de la Conférence des parlementaires africains pour la lutte contre les FFI et la fiscalité. Dans un premier temps, partant de la définition et des types de FFI, les interventions ont permis de revenir sur les impacts des FFI qui se présentent comme des opportunités de développement manquées, des moyens de subsistance perdus et de la pauvreté accrue. A ces FFI, les gouvernements africains, de concert avec les acteurs indiqués et concernés du continent doivent renforcer le recouvrement des avoirs volés, établir de nouvelles normes pour éviter les FFI et s'engager dans des actions plus concertées pour combattre l'impact négatif des FFI sur les économies africaines.

Dans leurs propos, les parlementaires ont rappelé le rôle qui est le leur : voter les lois, contrôler l'action du gouvernement et représenter le peuple. Ils ont relevé le fait que la lutte contre les FFI fait d'eux des acteurs clés dans la construction de la nation si l'on considère que la majeure source des FFI c'est l'évasion fiscale, la corruption, les exonérations fiscales, le blanchiment d'argent et la fuite de capitaux.



Pour finir ils ont partagé leurs expériences dans le cadre de leur participation à la conférence du Réseau des parlementaires africains sur les FFI et la Fiscalité qui s'est tenue à Dakar au Sénégal du 27 au 29 septembre 2021. Alors, à l'occasion de cette conférence le rôle des parlementaires dans la lutte contre les FFI a été articulé autour de trois axes : la prévention, la dissuasion et la répression. Dix (10) engagements ont été pris à cette conférence de Dakar et des représentations sous régionales ont été mises sur pied pour la mise en œuvre et le suivi de ces résolutions et le Sénateur Pierre Flambeau NGAYAP est d'ailleurs Vice-président du comité de la sous-région Afrique Centrale.

b. Échanges autour des interventions du panel 6

Les échanges ont porté sur :

- les inquiétudes et doutes des participants sur le rôle effectif des parlementaires à défendre les intérêts des populations qu'elles représentent au sein de cette institution face au gouvernement ;
- la capacité des parlementaires à influencer voire bloquer le budget ;
- la nécessité d'une collaboration entre les OSC et les parlementaires ;
- la nécessité de la mise en place d'une Task force sur les FFI.

Ces échanges et réactions des panélistes ont permis de comprendre et retenir que :

- Les parlementaires ne font pas qu'adopter ce qui est proposé par le gouvernement. Ils les interrogent et examinent profondément leurs propositions avant de prendre une décision ;
- Concernant l'influence sur le budget, il n'est pas pertinent de le bloquer car l'impact est national. Cependant, les parlementaires, après responsabilisation et répartition des tâches en fonction de chaque thématique ou secteur abordés par le budget à voter, consultent la société civile pour avoir une meilleure compréhension et de bons arguments face au gouvernement ;
- Il existe déjà une Task Force. Ceux qui sont intéressés à y participer peuvent le faire.



Panel 7. Engagement du Cameroun dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

En raison de la similarité entre les trois thématiques restantes, les trois panels restants Modérés par Martin Tsounkeu et Jean Mballa Mballa, et développés par Monsieur de **KAMDOUM T.P Bernard** de l'ANIF, Monsieur **TANY MBIANYON** de la DGI, Monsieur **TIDO Raymond** de la DGD et Monsieur **LINGE Idriss**, d'ECOFIN ont été mis ensemble car portant principalement sur la présentation des outils, institutions, mécanismes nationaux et internationaux de contrôle et de lutte contre les FFI y compris les blanchiments de capitaux.

a. Interventions des panélistes

L'intervention des panélistes a laissé voir que la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est d'abord une affaire globale et le Cameroun étant membre du conseil international est appelé à internaliser les dispositifs internationaux tant sur le plan règlementaire qu'institutionnel.

Sur le plan global, les textes juridiques qui fondent la lutte contre blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme sont entre autres : la Déclaration de Bâle du 12 décembre 1988 connue sous le nom de déclaration du principe du Comité des règles, les pratiques de contrôle des opérations bancaires et la Convention de Vienne du 20 décembre 1988 contre le trafic illicite des stupéfiants et substances psychotropes.

Le Cadre institutionnel international quant à lui est celui des Nations unies à l'instar du Programme Mondial de lutte contre le BC de l'ONUUDC.

AU NIVEAU DE LA CEMAC, LBC/FT est régié par le Règlement N°01/03/CEMAC/ UMAC/CM du 04 Avril 2003 portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en Afrique Centrale. Ce texte a été modifié en 2010 et abrogé en 2016.

Au Cameroun, la LBC/FT, de 2006 à 2019, aura permis à l'ANIF la transmission de 951 rapports en justice;

- Les flux financiers repérés au cours de cette période sont chiffrés à **mille cinq cent quarante-quatre milliards trois cent soixante-treize millions sept cent quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-huit (1 544 373 780 788)** francs CFA;
- Les cas de **scamming** et de **détournements de fonds publics** occupent toujours respectivement le 1^{er} et le 2^{ème} rang.
- **Des redressements et autres pénalités recouvrés suite à l'exploitation du renseignement financier fourni par l'ANIF:**

DGI: en 2019, rendement global de FCFA 2 009 870 406;

DGD: en 2020, rendement émis de FCFA 303 000 000;

EFFICACITE LIEES AUX INFRACTIONS SOUS-JACENTES

- **TCS:** plus de 143 milliards FCFA depuis 2012, au titre de dommages intérêts et dépens par les différents arrêts de cette juridiction.
- **CONSUPE/CDBF:** Amendes suite aux sanctions;
- **CONAC:** gains financiers cumulés de 2011 à 2017: **1 652,5 milliards de FCFA**

EFFICACITES LIEES AUX INFRACTIONS SOUS-JACENTES

- **TCS:** plus de 143 milliards FCFA depuis 2012, au titre de dommages intérêts et dépens par les différents arrêts de cette juridiction.
- **CONSUPE/CDBF:** Amendes suite aux sanctions;
- **CONAC:** gains financiers cumulés de 2011 à 2017: **1 652,5 milliards de FCFA**

In fini, le dispositif camerounais de lutte contre la criminalité financière fait son chemin vers l'efficacité ;

- Il reste néanmoins d'importants efforts à faire, comme noté dans son évaluation nationale de risques LBC/FT;
- son rapport d'évaluation mutuelle.

Notamment:

- Une meilleure coordination/ coopération;
- la structuration de la LBC/FT dans le secteur des Entreprises non financières;
- la mise en œuvre des moyens de gel et de confiscation.
- La tenue des statistiques.

La DGD est également engagée dans la LBC/FT au plan communautaire par le règlement n°01 sur la lutte contre le blanchiment, au plan national par la loi de finance notamment celles de 2018, 2029 et 2021. Par ailleurs elle est en Coopération avec les banques, l'ANIF, les administrations douanières africaines. La DGD fait usage des outils de contrôle tels les scannes, la surveillance par géolocalisation, la gestion de risque qui permet d'analyser les risques, la dématérialisation des procédures de dédouanement. La mission la douane a pu recouvrer un montant de 9 975 878 000 077 FCFA.

Panel 8. Les instruments internationaux de promotion de la transparence et de l'intégrité financière et leur pertinence dans le contexte régional et national

L'intervention des panélistes permet de retenir que la définition de la notion de FFI a considérablement évolué. Ainsi, de sa définition classique, les Flux Financiers Illicites sont une forme de **fuite illégale de capitaux** qui se produit lorsque de l'argent est gagné, transféré ou dépensé en violation de la loi. On retrouve dans ce registre le produit des activités comme la Corruption, le blanchiment de l'argent généré par des trafics de toutes sortes qui sont interdits par les lois. Mais le sens de cette notion a évolué et introduit désormais des actions, qui tout en étant légales, privent de nombreux pays, notamment les plus pauvres, de tenir les promesses d'un meilleur avenir et cadre de vie. L'évolution officielle la plus récente de la notion des Flux Financiers Illicites est contenue dans le rapport publié par le Panel FACTI le 25 février 2020.

Au travers des phénomènes « The panama papers », « Pandora papers » etc., la preuve de l'existence des FFI est de plus en plus réelle.

427 Milliards \$ est le montant estimé des pertes fiscales chaque année dans le monde selon le Rapport 2020 sur l'Etat de la Justice Fiscale publié en novembre 2020 par Tax Justice Network.

Les pertes africaines quant à elles sont estimées à 25, 7 milliards \$

Les FFI préoccupent car l'Afrique est la grande perdante.

Les défis dans l'analyse et la compréhension des FFI en Afrique et au Cameroun est du:

- **Les FFI sont gérées par les structures complexes ;**
- **Experts de l'ingénierie juridique, fiscale et financière ;**
- **Une offre toujours présente des Paradis Fiscaux, receleur des FFI ;**
- **difficultés d'accéder aux données en Afrique et au Cameroun, difficulté d'accéder aux personnes qui en bénéficient pour les questionner,**
- **Une capacité des administrations fiscales qui doit encore être améliorée des structures de représentation peu outillées sur la question des FFI**
- **Et une société civile qui apprend encore à mener le plaidoyer sur le sujet**

Les 3 principaux outils d'identification et de compréhension des FFI développés par « Tax Justice Network » : [L'Indice d'Opacité Financière \(Financial Secrecy Index\)](#), [L'indice des Paradis Fiscaux pour les multinationales \(Corporate Tax Haven Index\)](#) et [Illicite Financial Flow Tracker](#).

Panel 9. Méthodologie et outils d'identification et de mesure des risques de vulnérabilité des FFI dans les pays africains et au Cameroun

De son exposé sur le thème du Cadre Commun de Recherche (CRF), Jean Mballa Mballa a présenté 6 Catégories d'indicateurs à prendre en compte dans l'observation ou l'évaluation du niveau d'équité dans le système fiscal national, à savoir: (i) la répartition et la progressivité de la charge fiscale, (ii) la

suffisance des recettes et les fuites fiscales, (iii) la gouvernance et la transparence des exonérations de l'impôt sur les sociétés, (iv) l'efficacité de l'administration fiscale, (v) les dépenses du gouvernement et (vi) la transparence et la responsabilité. Sur la base de ces 6 éléments nous pouvons vérifier si notre système fiscal est équitable ou non, en utilisant une grille d'analyse des données collectées à travers un questionnaire. Il a poursuivi avec quelques exemples de pays à l'instar du Cameroun qui est à sa première édition et des ces exemples, on relève les indices ci-après qui permettent d'effectuer un suivi: Impôt sur le revenu des particuliers (IRP), Impôt sur le revenu des Sociétés (IRS), Impôt sur la fortune, TVA / taxe sur le chiffre d'affaires, Taxe forfaitaire/taxe sur le chiffre d'affaires (taxes sur l'économie informelle).

b. Échanges autour des interventions des panels 7, 8 et 9

Au terme des exposés, l'ensemble des questions et réactions des participants ont porté sur :

- Les causes et la méthodologie du redressement fiscal des véhicules alors que ceux-ci passent par la douane avant de se retrouver en circulation dans le territoire national ;
- La prise en compte des pratiques de déclarations échelonnées faites par le citoyen en vue d'éviter le plafond autorisé et donc le contrôle de l'ANIF ;
- La nécessité d'organiser une ou plusieurs sessions de formation des députés sur ces instruments et outils nationaux et internationaux qui contribuent à la lutte contre les FFI y compris les blanchiments de capitaux ;
- La synergie entre les institutions nationales de contrôle : ANIF, CONAC, Douanes, CONSUPE, Chambre des comptes de la Cour suprême, etc.
- La compétence et la liberté des institutions de contrôle tel l'ANIF à se saisir des personnes identifiées dans Pandora Papers ;
- L'impact de la collaboration sino-camerounaise sur les droits humains (des nationaux) y compris concernant la fuite des pièces de monnaies ;
- La production et la mise à disposition de supports de formation sur les FFI ;
- Les capacités de contrôle dans le secteur de la crypto-monnaie.

De ces questionnements, des éclaircissements ont été apportés desquels l'on peut retenir que :

- Les panélistes ont assuré de leur disponibilité à former les parlementaires sur des besoins identifiés ;
- Concernant les redressements, toutes les marchandises ne passent pas au scanner car cela est fait en fonction de l'indice de risque. De plus, le système douanier est déclaratif et dématérialisé, alors avec le souci de facilitation de délai (le Cameroun avait le reproche d'avoir les procédures douanières les plus longues), le contrôle en différé est privilégié. Ainsi, il est préférable pour le citoyen de faire une déclaration juste pour éviter ce redressement qui arrivera certainement.
- Pour les fuites de pièces de monnaies, cela est favorisé par la réglementation et la porosité des frontières. La réglementation permet en effet de se déplacer hors du territoire avec un maximum de 5 000 FCFA en pièce ;
- Pour les transactions échelonnées, l'ANIF tient compte du montant et de la fréquence sur une période donnée pour détecter ce type de fraude ;
- Les différentes institutions de contrôle ont leurs spécialités qui se complètent. Le plus important n'est pas la quantité d'institutions existantes mais plutôt leur efficacité dans le contrôle. Aussi, il importe que chaque citoyen contribue à la lutte contre ces FFI ;
- L'ANIF ne s'autosaisit pas. Pour ce qui est du pouvoir judiciaire, les procureurs peuvent entamer une action publique mais elle sera limitée dans la mesure où il faudra jouer sur l'entraide judiciaire avec des conditions compliquées qui frisent très souvent le refus de coopérer.

Panel 10. Les recommandations des participants au terme de la conférence



En vue de s'assurer que cette conférence puisse permettre de dégager des pistes de solutions visant à contribuer à la lutte contre les FFI, une session de propositions de recommandations a été organisée. Modérée par Martin Tsounkeu, il est ressorti de l'ensemble des interventions des participants les recommandations suivantes :

- Encourager la synergie entre les institutions de contrôle et le citoyen pour permettre à ces institutions d'instruire des dénonciations ;
- Communiquer sur tous les schémas mis en œuvre pour recouvrer les recettes en cas de fausse déclaration afin d'inciter le citoyen à faire de justes déclarations à la douane ;
- Faire un suivi accentué des situations d'exonérations ;



- Leçon : Retenir qu'il ne sert à rien de garder de l'argent dans les banques à l'extérieur car au final l'on ne peut le rapatrier et l'on n'en profite pas ;
- Mettre en place une plateforme informatique de partage d'informations entre les institutions de contrôle en vue d'identifier les récidivistes des pratiques frauduleuses ;
- Mettre en place un observatoire inclusif des FFI ;
- Développer une synergie d'actions intensive pour la lutte contre les FFI ;
- Que les parlementaires initient dorénavant des propositions de loi au lieu d'attendre que cela vienne de l'exécutif. Ce serait une occasion de faire une proposition de loi relative au FFI ;
- L'ANIF doit travailler à la sécurisation des revenus des citoyens dans les micros finances notamment à travers des enquêtes de moralité des propriétaires de ces établissements de micro finances ;
- Éduquer les citoyens à la base et à tous les niveaux sur les bonnes pratiques ;
- Inclure la diaspora dans la lutte contre les FFI ;
- Échanger sur les bonnes pratiques avec les autres pays africains, notamment anglo-saxons car ils ont une bonne expérience en la matière ;
- Faire un inventaire des textes d'application qui sont encore en attente et les adresser au Président du Senat et au Premier Ministre ;
- Rallonger la durée de telles conférences pour permettre des réflexions plus approfondies ;
- Faire un plaidoyer pour que les institutions de contrôle soient dotées d'un statut d'Officier de Police Judiciaire Spécial ;
- Produire un document simplifié des mécanismes, stratégies et outils de suivi des FFI ;
- Engager chaque citoyen dans la lutte contre les FFI ;
- Plafonner et motiver les transferts directs de la SNH ;
- Organiser des journées de sensibilisation et d'information grand public sur les FFI ;
- Mettre en place une équipe de suivi des recommandations de cette conférence ;
- Sanctionner les coupables des FFI ;
- Fractionner la Task Force en fonction des expertises et catégories d'acteurs ;
- Engager les médias dans la lutte contre les FFI ;
- Que les Parlementaires veillent à ce qu'à chaque projet de loi, soit annexé un projet de décret ;
- Rendre le régime fiscal attractif pour le citoyen afin de l'encourager à payer ses impôts et taxes et ainsi éviter les FFI ;
- Organiser un débat inclusif autour de la lutte contre les FFI ;
- Sensibiliser et éduquer de façon large le citoyen sur l'éthique.